

CONSEIL MUNICIPAL
Compte - rendu de la réunion du 19 Septembre 2017 – 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. GIRAUD Daniel, Maire.**

Date de la convocation : 11 Septembre 2017

Présents : ACHIN Nicole, BALANDRAU Xavier (arrivé à 20h35), BALAY-DUMONTEIL Sylvie, COLLINET Christophe, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, GIRAUD Maël, GOTTO Noël, LAFONTAINE Matteo, PONCHON Roland, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

Absents excusés : GOTTO Noël (pouvoir à GIRAUD Daniel).

Public :

Secrétaire de séance : ACHIN Nicole.

◆ **VOIRIE**

- Approvisionnement en eau potable
- Divers

◆ **BUDGET**

- Inscription de travaux dans le cadre du fonds de solidarité 2017
- Divers

◆ **DELEGATIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCE**

- Délégation compétence au Maire concernant vente des biens mobiliers
- M Le Maire transfère la compétence de la gestion administrative du personnel à une élue
- Divers

◆ **SUBVENTION**

- Demande de subvention de l'AJM
- Divers

◆ **MATERIEL INFORMATIQUE**

- Changement des logiciels et du matériel
- Divers

◆ **COUPE DE BOIS DEMANDE PAR L'ONF**

- Courrier de l'ONF demandant les coupes de bois concernant l'année 2018.

◆ **DIVERS**

- Adressage
- Courrier de Mme BERTRAND Corinne
- Courrier de M. Mme LAFONTAINE
- Demande de M. HUBERT Jean-Marie pour aménagement chemin du Grand Chambon
- Chantier ENDIS
- Achat terrain de M. CLAUZEL Roger



M. Le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Mai 2017.

Le Conseil vote à main levée,
Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Mai 2017 avec :

10 voix POUR
voix CONTRE
abstention

1 conseiller en retard 10 votants)

◆ **VOIRIE**

Approvisionnement en eau potable

M. Le Maire informe que malgré toutes les mesures prises de restriction d'eau durant cet été le niveau d'eau est devenu critique. N'ayant plus d'autonomie, nous avons demandé à la Société SAUR d'alimenter le réservoir (devis : 4 476 € TTC)

M. Christophe COLLINET : précise les démarches pour alimenter le réservoir :

- 1^{ère} demande au SDIS (non catégorique pas le droit de transporter de l'eau à consommation potable)
 - 2^{ème} demande société de produits chimiques (pas possible)
 - 3^{ème} demande fromagerie de ST FELICIEN (pas possible)
 - 4^{ème} demande la Ste SAUR M. MARNAT nous a trouvé un transporteur qui a effectué des rotations entre la borne à incendie de Satillieu et Saint Symphorien de Mahun.
- Le réservoir n'avait plus que 10 jours d'autonomie.
La première baisse du réservoir a été constatée début Juillet.

**Le Conseil vote à main levée,
10 voix POUR
1 Abstention
donne son accord de principe.**

➤ **Divers**



- Cette année, dans le cadre de la convention de voirie avec la Communauté de Communes du Val d'Ay il est prévu un coût prévisionnel de travaux de :
 - 8 000 € sur les routes communautaires (Eglise de Veyrines, Moulin du Faure)
 - 5 000 € sur les routes communales (De La Gare au croisement de la Nivoule et Rochevive).
- Récapitulatif des dossiers d'Arpentage :
 - La piste forestière de la croix des chasseurs
 - Les dossiers Gotto, Balandreau, Farre, Herelier, Forgeron, Rousson
 - Finalisation des dossiers signatures et envoyer. Un exemplaire pour le propriétaire, la Mairie et Mme RICHARD Muriel. (Rédactrice des Actes Administratifs).
 - Prochain objectif finir le dossier des « Affortis ».

◆ **BUDGET**

➤ **Inscription de travaux dans le cadre du fonds de solidarité 2017**

M. Le Maire informe que le Département de l'Ardèche lors de son budget primitif 2017 a voté la reconduction du dispositif « Fonds de solidarité ».

Notre commune peut prétendre à la 2^{ème} part, répartie au profit des communes les plus défavorisées. Afin de donner plus de sens et de portée à ce dispositif de solidarité, l'Assemblée départementale a décidé d'en réserver le bénéfice aux communes dont la situation financière le justifie le plus et dont l'effort d'investissement est significatif.

Ayant l'obligation de compléter et renvoyer le dossier au Conseil départemental avant le 10 juillet 2017 nous avons inscrit les projets suivants :

Projet n°1- Réalisation de joints de maçonnerie sur« le Pont Vieux »montant du devis 10 857 €HT,

Projet n°2- Remplacement de la couverture du local communal montant du devis 3 914 € HT,

Projet n°3- Aménagement d'un abri communal et création d'un mur en pierre autour de l'Eglise de Veyrines montant du devis 22 925 € HT.

Le Conseil Municipal donne son approbation sur les projets ci-dessus.

Après consultation du Conseil Municipal, il faut noter pour le prochain dossier :

- Projet n°1 : Travaux pour un bac de décantation
- Projet n°2 : Abaissement du trop-plein captage « Piot Le Haut »

◆ **DELEGATIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCE**

➤ **Délégation donnée au maire pour une attribution du Conseil Municipal**

M. Le Maire expose que l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat l'attribution de cette assemblée dans les termes suivants :

« Le maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Charge pour le Maire d'en rendre compte au Conseil Municipal au fur et à mesure des décisions »

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire cette délégation prévue par l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

- Décide de donner au Maire la délégation de pouvoir énoncée ci-dessus, sous réserve qu'il en rende compte régulièrement au Conseil Municipal.

➤ **Transfert de compétence de la gestion administrative du personnel à une élue**

M. Le Maire Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, donne le pouvoir de déléguer, de signer, sous sa surveillance et sa responsabilité à Mme Marie-Anne RIGUET LARGILLIER Conseillère Municipale la fonction suivante : gestion administrative du personnel de la collectivité (les entretiens professionnels annuels, gestion des congés payés, formations, horaires de travail....)

◆ **SUBVENTION**

➤ **Demande de lots pour la vogue par l'AJM**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du 29 Mai 2017 de l'**AJM** (Association des Jeunes de Mahun) nous sollicitant pour la participation à l'achat de lots ou coupes à offrir aux participants au concours de pétanque, dans le cadre de la vogue annuelle qui s'est déroulé les 21 et 22 juillet 2017 à la salle polyvalente.

M. GIRAUD Maël, M. BALANDRAU Xavier et M. Matteo LAFONTAINE se retirent de la salle du conseil faisant partis de l'AJM.

M. Le Maire rappelle, pour information, qu'une subvention de 60 € avait été donnée l'année dernière.

Après discussion, M. le Maire et les conseillers restants s'accordent pour verser une subvention de 60 €.

Trois Conseillers ayant un intérêt personnel se sont retirés de la salle de Conseil.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal,

**8 voix POUR,
voix CONTRE,
abstentions**

est d'accord de verser une subvention de 60 € à l'AJM (Association des Jeunes de Mahun), afin de participer à l'achat de coupe pour les participants au concours de pétanque à l'occasion de la vogue annuelle qui s'est déroulé les 21 et 22 juillet 2017.

◆ **MATERIEL INFORMATIQUE**

M. Le Maire propose de remplacer le logiciel de la mairie Magnus par le logiciel Cosolus lui aussi spécialisé pour les collectivités. Actuellement, il n'est plus possible de travailler avec le service d'assistance téléphonique de Magnus car ce sont des heures d'attentes, des interlocuteurs désagréables, des réponses brèves et expéditives et parfois des difficultés de mise à jour du logiciel.

Concernant Cosolus,, nous avons de très bons retours sur le service maintenance et nous avons contacté une de nos ancienne secrétaire de Mairie qui travaille avec eux.

Devis : Achat du logiciel : 2 454 € et Installation 276 € Total : 2 730 €

Maintenance annuelle : 722.92€ et Pack Dématérialisation annuelle : 234 € Total : 956.92€

(La maintenance annuelle de Magnus est de 829.45 €).

M. le Maire propose le remplacement du micro-ordinateur celui-ci devenant vétuste par un modèle HP PRODESK 600 G2MT garantie 5 ans et moniteur LED 22 pouce garantie sur 3 ans.

Devis : 1050€ l'unité centrale et le Moniteur 147.42 € Total : 1 197.42 €

Ce changement permettrait un meilleur fonctionnement administratif du secrétariat ainsi qu'un gain de temps, ce qui faciliterait l'efficacité et les conditions de travail.

◆ **COUPE DE BOIS**

➤ **Demande coupe de bois par l'ONF**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts propose de faire une coupe à Chirat Blanc dans la propriété communale de Saint Symphorien de Mahun (parcelle sur la commune de Vocance) et de la lettre de Monsieur Jean-luc MARTIN de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

parcelle	Type de coupe (1)	Feuillus tige (m3)	Résineux tiges (m3)	Taillis (m3)	Surface à désigner (ha)	Année prévue aménagement	Proposition ONF (2)	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF Vente publique
1	IRR	0	109	0	3,07	2018	2018	X
2	IRR	0	75	0	2,00	2018	2018	X

(1) Type de coupe : IRR irrégulière

(2) Proposition de l'ONF

Le conseil municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mr Le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles.

◆ **DIVERS**

- L'adressage : Comptes rendus des commissions adressages et de la réunion publique.

Lecture du courrier de M. ROTH Philippe.

Une commission adressage est prévue dans une quinzaine de jours pour faire le point.

Notre dossier n'a pas encore été traité par M. CAUMETTE (La poste).

- Courrier de Mme BERTRAND Corine

Après lecture du courrier, il n'est pas question de faire de la privatisation du domaine public

- Courrier de M. Mme LAFONTAINE

Demande de terminer la route de la Grange de Larzallier.

Il faut faire l'entretien du chemin : curer le fossé et fixer les rails.

Le chemin doit devenir carrossable pour accéder à la maison avec une voiture normale.

- M. HUBERT Jean-Marie demande l'autorisation d'aménager avec double bande de béton le chemin du lieu-dit le Grand Chambon (chemin rural) à ses frais.

- Chantier Enedis : Des travaux vont être réalisés sur la commune par les entreprises CEGELEC et CITEOS sous-traitant de ENDIS à partir du 25 Septembre 2017. Ces travaux prévoient le remplacement entre autre, d'une cinquantaine de poteaux électriques. Ces entreprises interviendront pas voie terrestre et aérienne pour remplacer les poteaux.

Les entreprises vont laisser des poteaux sur les terrains, les propriétaires peuvent les récupérer.

- Achat terrain de M. CLAUZEL Roger.

La vente va se faire avant fin septembre.

TOUR DE TABLE

➤ **M. RIGUET LARGILLIER Marie-Anne : Il faut informer le maximum de personnes concernant le projet de Veyrines (maison Mourier) et les dons sont les bienvenus.**

➤ **M. GIRAUD Daniel transmet de la part de M. GOTTO Noël : Pour la journée du Patrimoine faire une permanence à Veyrines.**

Il faut créer une commission pour la gestion de l'eau (voir pour fuite).

➤ **M. BALANDRAU Xavier : Prévoir le passage de l'épaveuse sur le chemin des Fanges.**

➤ **M. COLINET Christophe : Malgré les difficultés financières de l'Ecole de Musique de Satillieu celle-ci est conservée.**

➤ **M. COLINET Christophe : La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence dans la Communauté de Communes du Val d'Ay.**

➤ **M. COLINET Christophe : Adhésion au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) par la Communauté de Communes du Val d'Ay outil de cohérence territoriale à moyen et long terme.**

➤ **M. COLINET Christophe : Visite de la Vise Présidente du Département en charge des ENS (Espaces Naturels Sensibles) concernant actions sur notre territoire. L'ENS est sur 1/3 du territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ay et sur 2/3 du territoire d'Annonay.**

➤ **M. GIRAUD Maël : Transmet la demande de Céline LAFFONT de faire un verger collectif. Mettre un terrain à disposition cela pourrait être envisageable.**

➤ **M. PONCHON Roland : Concernant l'éclairage la couleur va être uniformisée. Les travaux doivent se terminer assez rapidement.**

M. le Maire lève la séance du Conseil à 22h30 et donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le Mardi 17 Octobre 2017 à 19h30.

Le Maire